



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE MIZOËN

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. MICHEL Bernard, Maire.

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Etaient présents : (formant la majorité des membres en exercice)

MICHEL Bernard, GONON Florence, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, SAUNIER Jean-Marc, BERARD Guy

Etaient excusés : VENERA Christophe, PINATEL François, JOUANNEAU Fanny

Était absent :

JOUANNY Michèle a été nommée secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11

EN FONCTION : 11

PRESENTS : 8

VOTANTS : 8

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 8

Délibération n° 2022/53 : Prise en charge des forfaits de ski Alpe d'Huez Grand Domaine pour les enfants scolarisés

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire d'Huez proposant de faire bénéficier aux enfants de la Commune de forfaits de ski à tarif préférentiel, à savoir : 161,50 € pour les enfants de moins de 13 ans et 216,50 € pour les enfants de 13 à 25 ans.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de prendre en charge les forfaits de ski 2022-2023 délivrés par la SATA (société d'aménagement touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses) aux enfants habitants permanents et scolarisés de la commune : les élèves, collégiens et étudiants jusqu'à l'âge de 25 ans,

DIT que la dépense est inscrite au budget,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié conforme par Monsieur le Maire,

Le Maire,
Bernard MICHEL

Date de dépôt en Préfecture : 29 SEP. 2022

Date de publication :

29 SEP. 2022

